

CPNCF-NÉGO

Numéro 15 - 30 octobre 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Huit mois déjà se sont écoulés depuis que M^e Bernard Tremblay a annoncé son départ de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et du CPNCF pour relever de nouveaux défis. Il laissait derrière lui deux responsabilités bien nobles, mais surtout très importantes dans le contexte actuel : la direction des relations du travail de la FCSQ et la présidence du CPNCF. Je remercie la Fédération de m'avoir permis de les entamer une à la fois. À ce titre, je tiens à souligner le travail remarquable de monsieur Michel Simoncelli. En quelques mois, il a su mettre à profit l'ensemble de son expertise et de son savoir-faire au bénéfice de la négociation.

Je commence ce nouveau chapitre de mes fonctions avec un grand engouement. Mener à terme et habilement la présente négociation constitue un défi de taille, mais un défi passionnant! Un imposant casse-tête où se côtoient, bien sûr, nombre de contraintes, mais surtout des enjeux déterminants pour l'avenir de l'éducation publique. Chaque jour, coordonnateurs, porte-parole, négociateurs et personnel du CPNCF consacrent leur énergie à en concilier chacun des aspects, faisant régner au CPNCF une effervescence qui ne s'essouffle pas. Une dynamique de travail axée sur la recherche de solutions conjointes avec les représentants syndicaux tenant compte des préoccupations patronales et syndicales, mais également des particularités de chacune des neuf fédérations avec lesquelles le CPNCF négocie. Un objectif commun : parvenir à des ententes satisfaisantes pour les deux parties, ententes qui contribueront à l'amélioration de notre système public d'éducation.

La présente négociation concerne le quotidien de milliers d'enseignants, de professionnels et de membres du personnel de soutien, mais elle concerne aussi l'avenir de milliers d'élèves, jeunes et adultes. Nul doute qu'il serait plus facile d'en venir à des règlements si les coffres de l'État étaient bien garnis, mais le Québec n'a pas la capacité financière de répondre à toutes les demandes syndicales. Il faut donc apprendre à faire les choses différemment, mais quand même à les faire mieux!

Je parcours les locaux du CPNCF depuis suffisamment de temps pour avoir l'intime conviction que l'engagement des personnes qui y travaillent, riches d'expériences diversifiées, est bel et bien au rendez-vous. Je reconnais également en nos vis-à-vis syndicaux des personnes de grande qualité. Je suis persuadé qu'en gardant le dialogue ouvert et qu'en osant d'innovation, nous pouvons assembler chacune des pièces de ce casse-tête et renouveler les ententes nationales par la meilleure voie possible, celle de la négociation.

Le CPNCF est fort d'un partenariat précieux entre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui ont la responsabilité d'assurer ensemble l'accès à des services éducatifs de qualité à tous les élèves, jeunes et adultes, sur l'ensemble du territoire québécois. L'excellente collaboration entre le personnel de la Direction générale des relations du travail du ministère et celui de la Fédération mérite d'ailleurs d'être soulignée.

En terminant, je tiens à vous assurer mon engagement à poursuivre l'exercice de ce mandat avec intégrité, rigueur, équité, mais surtout, ouverture.

Le président,

François Darveau

**Moyens de pression de la FSE-CSQ –
Recours patronal devant la CRT**

Voir page 5



Dans ce document, l'utilisation du masculin n'a d'autre finalité que celle d'en faciliter la lecture.

QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION?

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions avec la FPPE-CSQ

Trois rencontres ont eu lieu depuis la parution du dernier bulletin. Le calendrier des rencontres a été révisé afin d'ajouter de nouvelles dates pour octobre et novembre.

Au cours des rencontres des 13, 14 et 22 octobre, les parties ont échangé sur la notion de service continu, la transmission de l'information et le maintien de certains avantages en cas de changement d'employeur dans le réseau scolaire.

Par ailleurs, la partie syndicale a déposé et présenté une proposition globale révisée. Celle-ci comprend certains retraits, fait état de nouvelles ouvertures à définir envers les demandes patronales et apporte des précisions sur les demandes syndicales. À titre d'exemple, la demande syndicale concernant le perfectionnement a été précisée, afin d'indiquer que la bonification des sommes serait progressive.

Enfin, les parties ont échangé sur leur vision respective concernant plusieurs demandes incluses dans la proposition syndicale révisée du 14 octobre 2015.

Discussions avec le SPPLRN–SCFP 5222

Lors de la rencontre du 16 octobre, les parties ont discuté du calendrier des rencontres pour le mois en cours. La partie syndicale a par ailleurs déposé et présenté une liste réduite de demandes. La partie patronale a également proposé une liste de demandes réduite.

Les parties ont convenu de poursuivre les travaux afin de cheminer vers la conclusion d'une entente de principe dans les meilleurs délais.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions avec la SCFP-FTQ

Le 14 octobre, la partie syndicale a déposé une proposition globale. Tout comme la proposition globale du CPNCF, elle s'inscrit dans un contexte de négociation soutenue où les parties travaillent sur des demandes restreintes, et ce, dans le but d'en arriver à un règlement négocié dans les meilleurs délais.

Le CPNCF a accueilli positivement cet exercice de la partie syndicale, lequel réduit l'écart entre les positions respectives des parties.

Le 17 octobre, s'inscrivant toujours dans la même démarche, le CPNCF a fait évoluer sa position et assoupli certaines demandes.

Deux autres rencontres se sont tenues en octobre, soit les 27 et 28. Des rencontres sont également prévues en novembre.

Discussions avec le SEPB-QUÉBEC-FTQ

Depuis la parution du dernier *CPNCF-NÉGO*, les parties se sont rencontrées les 12, 13 et 18 octobre.

La partie syndicale a déposé une proposition globale. À la demande du CPNCF, et à l'instar de la table SCFP, la partie syndicale s'inscrit dans un contexte de négociation soutenue où les parties travaillent sur des demandes restreintes, et ce, dans le but d'en arriver à un règlement négocié dans les meilleurs délais.

La proposition syndicale a eu pour effet de réduire l'écart entre les positions des parties. Ainsi, le 13 octobre, le CPNCF a fait évoluer sa propre proposition globale et assoupli certaines de ses demandes. Cinq jours plus tard, le SEPB-Québec a présenté une deuxième proposition globale. Actuellement, chaque pas effectué permet de réduire l'écart entre les positions patronale et syndicale.

Des rencontres sont prévues aujourd'hui le 29 octobre ainsi que les 2 et 5 novembre.

Discussions avec la FPSS-CSQ

Le CPNCF maintient sa volonté de poursuivre l'intensification de la négociation avec ses vis-à-vis. D'ailleurs, depuis la dernière parution, les parties ont tenu quatre rencontres. Les principaux sujets qui furent abordés sont :

- La révision des statuts d'emploi;
- Le développement des ressources humaines (perfectionnement);
- La règle du poste comportant le plus grand nombre d'heures;
- Les mouvements de personnel;
- Le comblement des postes temporairement vacants.

Bien qu'exploratoires, les discussions entourant le développement des ressources humaines pourraient s'avérer concluantes.

Les représentants syndicaux ayant des rencontres planifiées avec leurs instances les 22 et 23 octobre dernier, les parties en ont profité pour confirmer leurs positions à l'égard des demandes patronales et syndicales, et ce, afin de permettre aux représentants syndicaux d'alimenter leurs échanges avec leurs instances. La dernière rencontre s'est tenue le 27 octobre.

Discussions avec la FISA

La première rencontre avec la médiatrice nommée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est déroulée le 13 octobre dernier. À ce moment, la partie patronale a déposé une nouvelle proposition sur les statuts d'emploi. La partie syndicale fera connaître sa position et son intérêt lors d'une prochaine rencontre.

Plusieurs autres rencontres sont prévues en novembre et décembre prochains.

Discussions avec la FEESP-CSN

Depuis la dernière parution, les parties se sont rencontrées à trois reprises (19, 23 et 26 octobre). La partie syndicale a identifié les demandes patronales qui constituent les plus grands irritants pour elle, notamment celles qui touchent aux avancements d'échelon, aux mouvements de personnel et au financement de nouvelles mesures recherchées par la partie patronale. La distance demeure donc importante entre les parties en ce qui concerne les priorités patronales.

Des discussions exploratoires sur la conciliation famille-travail-études et sur différents comités consultatifs ont aussi été tenues.

La prochaine rencontre aura lieu le 31 octobre et, pour l'instant, sept rencontres sont planifiées au cours du mois de novembre.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Discussions avec la FSE-CSQ

En date du 22 octobre 2015, les parties ont tenu 62 rencontres de négociation. Au cours des dernières rencontres, la partie patronale a tenté d'amener la partie syndicale à une accélération des négociations en se concentrant particulièrement sur les principaux enjeux ciblés par les parties : la tâche, les élèves HDAA, les règles de formation des groupes d'élèves dont les ratios, la formation professionnelle et l'éducation aux adultes.

Par ailleurs, les parties ont traité des sujets suivants :

- Le Bureau national de placement et bureau régional de placement;
- La valorisation de l'engagement et de la responsabilité au regard de la réussite des élèves;
- Une fonction générale arrimée à l'évolution de la profession enseignante;
- La formation continue;
- L'insertion professionnelle;
- Les statuts d'engagement.

Discussions avec la FAE

Les discussions entre le CPNCF et la FAE se poursuivent à un rythme soutenu. En date du 22 octobre 2015, les parties ont tenu 56 rencontres de négociation, dont neuf en présence de la médiatrice/conciliatrice nommée au dossier.

Au cours des dernières séances de négociation, la partie syndicale a présenté au CPNCF ses deux axes de priorité, lesquels n'évacuent toutefois pas ses autres demandes n'ayant pas été retirées à ce jour. Ces axes de priorité sont :

Axe 1 - Amélioration du quotidien des enseignants

- Plus grande autonomie professionnelle dans l'organisation du travail;
- Amélioration de la tâche enseignante en vue de l'alléger;
- Modification aux règles de formation des groupes d'élèves;
- Meilleurs services aux élèves.

Axe 2 - Conditions de travail qui favorisent l'attraction et la rétention des enseignants

- Diminution de la précarité en améliorant la sécurité d'emploi;
- Amélioration de la rémunération;
- Congés.

Sept rencontres sont prévues d'ici au 19 novembre 2015.

Clarifications apportées aux organisations représentant le personnel enseignant

Le 13 octobre 2015, le CPNCF a apporté des précisions au regard de certaines de ses propositions :

- Relativement à la tâche enseignante, le CPNCF a confirmé que la base de discussion est de 32 heures de présence à l'école ou au centre. Par ailleurs, il a annoncé que les discussions devront se poursuivre afin de notamment tenir compte des effets de la sentence 8771 rendue à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands prévoyant que les périodes de temps entre deux périodes de tâche éducative assignée doivent être comptées dans le calcul des 27 heures assignées par la direction;

- Le CPNCF a confirmé que toutes les sommes dégagées par la modulation des ratios seront totalement redéployées dans l'Entente;
- Le CPNCF a retiré sa proposition relative à la moyenne d'élèves dans les groupes;
- Relativement aux élèves HDAA, la partie patronale a annoncé le maintien d'annexes à incidence monétaire, dont l'annexe XLII ainsi que de lettres d'entente, et ce, au statu quo quant aux montants et aux modalités qui y sont prévus;
- Le CPNCF a fait part à la partie syndicale d'une nouvelle proposition visant à maintenir les dispositions relatives à la pondération a priori, sous réserve de certaines modalités.

Le CPNCF a affirmé que, sous réserve des éléments précédents, la base de discussion patronale demeure les propositions globales remises le 21 septembre 2015 à la FAE et à la FSE-CSQ.

MOYENS DE PRESSION DE LA FSE-CSQ – RECOURS PATRONAL DEVANT LA CRT

Le CPNCF a entrepris un recours devant la Commission des relations du travail (CRT), division des Services essentiels, concernant la prolongation des récréations et les journées raccourcies, deux moyens de pression exercés par les enseignants affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE-CSQ).

Le 23 octobre dernier, le CPNCF a signifié à la FSE-CSQ une requête contestant la poursuite de la prolongation des récréations et des journées raccourcies par les enseignants. Rappelons que ces moyens de pression ont débuté l'an dernier et qu'ils se poursuivent actuellement dans plusieurs écoles du Québec.

Le CPNCF est d'avis que l'exercice de ces moyens, particulièrement sur une longue période, est susceptible de nuire à la réussite éducative des élèves. À terme, ce sont les élèves qui subiront les contrecoups d'avoir été privés de plusieurs heures d'enseignement.

Le personnel enseignant déploie plusieurs moyens de pression constituant des manquements à sa tâche et des entraves au régime pédagogique. Les commissions scolaires et le ministère se sont montrés tolérants, voire compréhensifs. Le CPNCF croit cependant que la prolongation des récréations et les journées raccourcies doivent cesser. Le CPNCF est également d'avis qu'il est de nature à servir l'administration de la justice qu'un recours national soit exercé, considérant le déploiement de ce moyen dans bon nombre de commissions scolaires. Les parties sont convoquées à une séance de conciliation le vendredi 30 octobre. À défaut de s'entendre, elles seront par la suite convoquées pour auditions. Nous vous tiendrons informés au sujet des suites de ce recours.

Le CPNCF-NÉGO est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes reliés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à M^{me} Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca

Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones
150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : 418 643-9865 Télécopieur : 418 644-1379
cpncf@education.gouv.qc.ca
www.cpn.gouv.qc.ca/cpncf/accueil/